

## Compte rendu de la réunion commission mixité du 26/02/2024, début à 20h.

**Sont présents :** Aude Soubrier (AS), José de Sousa (JdS), Christian Bleuzen (CB), Estelle Diksa (ED), Isabelle Billard (IB) ; Anna Schoenmakers, invitée

**Excusés :** Jean-Baptiste Mullon (JBM). JdS a indiqué qu'il ne pourrait rester que 45 minutes.

**Approbation des précédents CR :** deux en cours.

**Prochaine réunion :** le 22/04/2024, à partir de 20h ; Cette date est retenue parce qu'elle est située après les championnats jeunes, ce qui permettra de faire le bilan de l'événement. IB secrétaire de séance pour la réunion du 26/02/2024

**La commission mixité accueille Anna Schoenmakers**, du club de Dunkerque et responsable mixité de la Ligue HdF, qui a lancé un sondage auprès des présidences de clubs de cette région et en présente les objectifs et les résultats. Le lien pour le sondage a été fourni, ainsi que le texte qui a été présenté à la ligue HdF. Ce sondage ne peut pas être exploité par la commission, vu son contour limité à une seule ligue, d'une part, et d'autre part du fait du petit nombre de réponses. Par ailleurs, le sondage a été envoyé aux présidences de club, charge à elles de retransmettre le sondage auprès de leurs joueuses mais sans obligation. Ceci est dû à l'absence de liste complète des adresses mail des joueuses (si tant est que toutes aient une messagerie, mineures incluses). C'est donc une des limites de l'exercice. Les sujets abordés ont concerné les affiches des tournois féminins, la sensibilisation aux stéréotypes de genre et la valorisation des joueuses. Les points intéressants soulevés par cette présentation et lors de la discussion qui a suivi sont :

- Les présidences de club ont de ce fait été amenées à se poser des questions sur la mixité
- L'idée d'un réseau des référent.es mixité des ligues et/ou CDJE a été évoquée. Ceci reprend une des projets du plan de féminisation de 2019
- Une étude de géographie humaine serait certainement intéressante au niveau du territoire national mais personne à la commission mixité n'a les compétences requises.

**Nouvelles diverses (cf mail de JBM avant la réunion).**

- Semaine de la mixité : les dossiers seront examinés la semaine prochaine.
- Statuts de la FFE : Le Bureau proposera un nouveau calendrier de vote des nouveaux statuts.
- Colosse aux pieds d'argile : une réunion prévue vendredi prochain pour élaborer les sensibilisations obligatoires pour toutes les personnes diplômées, anciennes et nouvelles. CB signale que la Ligue de Bretagne a été la première à collaborer avec l'association, et que les retours sont bons.
- Troisième promotion des femmes dirigeantes en cours d'élaboration par Laurie Delorme (programmée pour mai ou en juin 2024). Le module 3 de Femix devrait être proposé en septembre
- Création de l'INF (Institut National de Formation) de la FFE: implication de la commission mixité pour le suivi de la mise en place de module sur la sensibilisation aux stéréotypes de genre, calendrier non défini pour le moment.

**Conformité des règlements des championnats jeunes, au niveau ligue et CDJE.**

ES signale une non-conformité sur le règlement du CDJE38, détectée seulement après les championnats 2024. De même, AS et IB ont remarqué un problème dans le règlement de la Ligue de Bretagne : dans les deux cas, il s'agit de l'article concernant le choix des filles qualifiées pour le niveau supérieur à l'issue d'un tournoi uniquement mixte : veulent-elles être inscrites en tournoi mixte ou féminin ? Le nouveau règlement de la FFE stipule que ce choix doit être fait *après* le championnat départemental ou de ligue dans lequel elles ont joué mais les textes signalés indiquent qu'elles doivent choisir *avant*.

Cf, règlement des championnats jeunes : « Les CDJE et Ligues peuvent organiser un seul tournoi mixte d'une même catégorie d'âge. Dans ce cas, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi. » (page 2, article 2.4)

Les responsables contactés ont indiqué qu'ils effectueraient les corrections nécessaires dès que possible mais la question se pose de savoir si d'autres règlements ne seraient pas à jour sur ce point. ES et IB se portent volontaires pour relire tous les règlements et IB contactera la CT pour avoir accès aux règlements (au moins de ligue).

**Liste de situations en vue d'illustrations sur les VSS.** AS a complété le fichier mais s'inquiète de ce que les situations proposées soient de ce fait présentées à des enfants qui n'auraient peut-être jamais imaginé de telles situations sans l'affiche. IB répond qu'il a depuis le départ été question de deux types d'affiches, destinées à deux types de public : i) le public des championnats de France jeunes (enfants, parents, staff des clubs) et ii) le public des championnats de France toutes catégories. Certes, un enfant peut participer aux deux championnats mais les messages seront d'une tonalité très différente. Enfin, IB insiste sur le fait que ce n'est pas à la commission de choisir les messages qui seront illustrés mais d'en proposer plusieurs et que c'est l'équipe retenue de graphisme/communication qui décidera.

**Quota de parties jouées par des femmes en interclubs.** Pour proposer l'expérimentation, il est nécessaire de connaître le pourcentage de parties d'interclub jouées par des femmes en dehors de toute réglementation en plus de l'obligation d'une femme en Top 16, Nat. 1, Nat. 2. Ceci permettra de proposer un objectif chiffré raisonnable pour les clubs. Puisqu'il a été jusqu'à présent impossible d'obtenir ces données, il est décidé que AS, CB, ED et IB collecteront les données « à la main ». CB suggère de passer par les fiches FIDE des tournois collectés chaque mois, puis de croiser avec le fichier des licences A de la FFE pour repérer les parties jouées par des femmes car les fiches FIDE de tournoi n'indiquent pas le genre. IB lancera un doodle pour trouver une date de réunion à 4. Il s'agira de définir la répartition des niveaux d'interclub entre les 4 volontaires, de caler la méthode de récupération des données et leur archivage.